



Parc national
des Cévennes

Arrêté n° 20160257 du 02 AOUT 2016 portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,
Vu le code de l'environnement et notamment l'article L331-4 1 du code de l'environnement,
Vu le décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,
Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes portant approbation du règlement intérieur de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du 21 juillet 2006 ;
Vu la demande du pétitionnaire, en date du 15/06/2016 reçue complète le 15/06/2016 pour la nature et la localisation des travaux ci-après visés :

Pétitionnaire:	Parc National des Cévennes
Localisation des travaux :	
N° de parcelle :	
Nature des travaux :	Coupe d'un peuplement de pin sur pâturage ovin

Considérant l'absence de conseil scientifique (en cours de renouvellement) et après avis réputé favorable d'expert précédemment membre du CS sollicité en date du 24/06/16,
Considérant que les travaux décrits dans la demande, assortis des prescriptions détaillées ci-dessous, sont conformes aux dispositions des articles 7.II et 17.II du décret susvisé ;

ARRETE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrites ci-avant.

Article 2 :

L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- la coupe à blanc sera réalisée sur une surface de 14,8 hectares de zone sèche et 4,5 hectares de zones humides ; l'entreprise se conformera aux conditions d'exploitation fixées par le cahier des charges technique annexé au contrat de vente passé entre le Parc national des Cévennes et l'entreprise « environnement bois énergie » ;
- l'entreprise sera informée par le pétitionnaire de l'attention qu'elle doit porter aux éléments du patrimoine culturel (murets, alignements de pierres ...) ;
- le pétitionnaire préviendra la commune du début des travaux et de l'utilisation de la draille ;
- 2 panneaux d'informations seront mis en place pour décrire les objectifs de cette opération au public ;
- le pétitionnaire informera régulièrement les bergers qui travaillent sur le site de l'évolution du chantier ;
- en fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.

Article 3 :

Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet.

Article 4 :

Le présent arrêté est délivré pour une période de deux années à compter de sa notification.

La directrice de l'établissement public
du Parc national des Cévennes

Anne LEGILE



Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être contesté, dans le même délai devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Parc national des Cévennes
- SDD, 6 bis place du Palais,
48400 Florac - Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat) - Fax. : 04 66 49 53 36
- massif PNC Mont Lozère (tél. 04 66 61 28 62)

Diffusion :

- 1 copie pour le pétitionnaire
- 1 copie mairie de Pont de Montvert Sud Mont Lozère
- 1 copie massif Mont Lozère
- 1 copie PNC-SDD (dossier n° 4394.16)
- 1 original PNC-SG

Réception des travaux
(conformité au projet et aux conditions particulières)

Date et nom de l'agent qui a constaté la
conformité

Parc national des Cévennes
- SDD, 6 bis place du Palais,
48400 Florac - Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat) - Fax. : 04 66 49 53 36
- massif PNC Mont Lozère (tél. 04 66 61 28 62)

Diffusion :
- 1 copie pour le pétitionnaire
- 1 copie mairie de Pont de Montvert Sud Mont Lozère
- 1 copie massif Mont Lozère
- 1 copie PNC-SDD (dossier n° 4394.16)
- 1 original PNC-SG